

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE DE

29 JUL 2011

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 28 juillet (28/07/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juillet 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHE), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Bernard REDON, (représenté par M. MOTHE), **Adjoints,**

Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. ROUX), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. MOTHE Didier est nommé secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

14 – 28 Juillet 2011

**AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION
INTERCOMMUNALE DE TARN ET GARONNE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010.

Considérant la proposition de Monsieur le Préfet.

Considérant que les Communes de Castelsarrasin et de Moissac, sans nier leur singularité et leurs spécificités du fait de l'histoire, constituent maintenant de plus en plus avec les communes périphériques qui leur sont liées un seul bassin de vie en croissance, qui constitue le second pôle économique et de service du département, créant ainsi un équilibre par rapport à l'agglomération montalbanaise. Par ailleurs, les investissements de la communauté de communes Castelsarrasin-Moissac ont été réalisés, pour l'essentiel, sur le territoire communal de Castelsarrasin pendant une dizaine d'années. Une séparation des deux communes constituerait un grave préjudice pour la commune de Moissac.

Ce bassin de vie dépasse, notamment sous l'angle des trajets domicile-travail, le cercle restreint des deux communes les plus importantes, Castelsarrasin et Moissac, qui sont associées depuis 1999 dans une communauté de communes qui n'exploite sans doute pas les fortes potentialités de ce territoire.

A terme, il paraît donc nécessaire de s'orienter vers un élargissement de l'actuelle communauté de communes Castelsarrasin – Moissac.

Considérant que dans l'immédiat, tout en restant ouvert à une telle hypothèse, il est proposé dans l'actuel schéma d'élargir, **dans une première étape**, l'actuelle communauté de communes aux communes isolées suivantes :

- Boudou
- Durfort Lacapelette
- Lizac
- Montesquieu.

Considérant que, **dans une deuxième étape** et dans un souci de territoire pertinent, il serait souhaitable d'étendre ce nouveau territoire aux communautés de communes Quercy Pays de Serres et Montaigny Pays de Serres, aux deux communes isolées : St Amans de Pellagal et Cazes Mondenard et aux communautés de communes Sère-Garonne-Gimone et Terrasses et plaines des deux cantons, lesquelles sont liées aujourd'hui par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) au sein du syndicat mixte des trois Provinces. Cette proposition d'extension est motivée par des dynamiques de territoires qui s'articulent autour de plusieurs éléments :

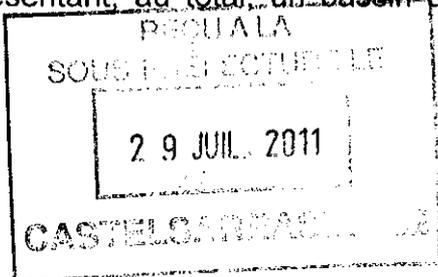
- **L'agriculture**, avec notamment le chasselas et l'arboriculture dont Moissac constitue le cœur du Pôle fruitier.
- **Le tourisme**, où Moissac, par son appellation Grand Site Midi-Pyrénées, se doit de rayonner dans tout le bassin de vie et amener les touristes vers la visite de villages remarquables.
- **Un pôle de services privés et publics**, avec notamment un équipement sanitaire emblématique comme l'Hôpital qui concerne tout ce bassin de vie.
- **L'économie**, avec un développement des zones de Fleury et de Barrès situées au cœur du bassin de vie.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 2 abstentions (Mme Rollet, M. Roquefort)

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposée par Monsieur le Préfet, soit Castelsarrasin-Moissac et les quatre communes isolées (Boudou, Durfort Lacapelette, Lizac, et Montesquieu) en un premier temps.

PROPOSE un élargissement, à intervenir dans un second temps, vers les communautés de communes Quercy Pays de Serres, Montaigny Pays de Serres ; vers les deux communes isolées : St Amans de Pellagal et Cazes Mondenard ; ainsi que vers les communautés de communes Sère-Garonne-Gimone, Terrasses et Plaines des deux cantons, représentant, au total, un bassin de vie de 51 987 habitants comprenant 48 communes.



Pour copie conforme
Moissac le 29 juillet 2011



Maire,
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

		REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE DE 29 JUIL. 2011	Nombre d'habitants
COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELSARRASIN – MOISSAC			26 211
COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY PAYS DE SERRES			4 047
Bourg de Visa	Lauzerte		
Fauroux	Trejouls		
Miramont de Quercy	Sauveterre		
Montbarla	Ste Juliette		
Montagudet	Bouloc		
Touffailles			
COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGU – PAYS DE SERRES			3 482
Montaigu de Quercy	St Beauzeil		
Belvèze	Vailleilles		
Roquecor	Brassac		
Lacour de Visa	St Nazaire de Valentane		
St Amans du Pech			
COMMUNES ISOLEES			4 244
Boudou	Lizac		
Cazes Mondenard	Montesquieu		
Durfort Lacapelette	St Amans de Pellagal		
COMMUNAUTE DE COMMUNES SERE-GARONNE-GIMONE			6 448
St Nicolas de la Grave	St Aignan		
Caumont	Castelferrus		
St Arroumex	Garganvillar		
Coutures	Labourgade		
Fajolles	Lafitte		
Angeville	Cordes Tolosanes		
Castelmayran	Montain		
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRASSES ET PLAINES DES DEUX CANTONS			7 555
La Ville Dieu du Temple	Barry d'Islemade		
St Porquier	Les Barthes		
Labastide du Temple	Meuzac		
NOMBRE TOTAL D'HABITANTS			51 987
NOMBRE DE COMMUNES			48